

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIF AU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU VAURAI

COMPORTANT UN DOCUMENT D'AMENAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL ET ARRETE EN DATE DU 19 MAI 2016

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° AR-2016-09 en date du 16 août 2016, M. Jean-Pierre BONHOMME, Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT (CCTA) a déclaré l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Vaurais arrêté par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes TARN-AGOUT en date du 19 mai 2016 et comportant un document d'aménagement artisanal et commercial.

Au terme de l'enquête publique, la Communauté de Communes TARN-AGOUT pourra apporter des modifications aux documents soumis à l'enquête publique à la condition que ces modifications résultent de l'enquête et/ou des avis des personnes publiques associées à la procédure et ne portent pas atteinte à l'économie générale du document, le SCoT ainsi modifié sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes TARN-AGOUT.

DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Du **mardi 13 septembre 2016 à 9H00 (inclus) au vendredi 14 octobre 2016 à 17H (inclus)**, soit pendant une durée de 32 jours consécutifs.

COMMISSION D'ENQUETE

M. le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné les membres de la Commission d'enquête comme suit :

- Président : M. Robert LERAT, officier retraité de la gendarmerie nationale,
- Membres titulaires : M. Jean-Jacques BRELIERE, attaché des territoires en retraite et M. Marc ADREY, bibliothécaire territorial retraité,
- Membre suppléant : M. Christian NIVAL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement retraité.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ET REGISTRE D'ENQUETE

Le dossier soumis à l'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- l'arrêté portant mise à enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Vaurais comportant un document d'aménagement artisanal et commercial,
- le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Vaurais arrêté par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes TARN-AGOUT en date du 19 mai 2016, comprenant :
 - le rapport de présentation (comprenant le diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale, la justification des choix retenus, les indicateurs de suivi),
 - le projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD),
 - le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC),
 - le bilan de la concertation,
- la délibération d'arrêt du projet de SCoT,
- l'avis de l'autorité environnementale,

Les avis des personnes publiques associées à la procédure seront annexés au dossier soumis à enquête.

Le porter à connaissance de M. le Préfet du Tarn, non inclus dans le dossier soumis à enquête, sera consultable au siège de l'enquête publique, dans les locaux de la Communauté de Communes TARN-AGOUT.

Dans chaque lieu d'enquête, un registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la Commission d'enquête et conformes aux usages sera joint au dossier d'enquête publique.

SIEGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET LIEUX D'ENQUETE

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la Communauté de Communes TARN-AGOUT – Espace Ressources – Rond point de Gabor – 81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE.

Le dossier d'enquête publique accompagné d'un registre d'enquête sera déposé dans les lieux d'enquête suivants :

- Siège de la Communauté de Communes TARN-AGOUT**, Espace Ressources – Rond point de Gabor – 81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
- Mairie de Lavaur**, Place du Général SUDRE – 81500 LAVAUR
- Mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe**, Parc Georges Spénale – 81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
- Mairie d'Ambres**, 2, Place de la Mairie – 81500 AMBRES
- Mairie de Buzet-sur-Tarn**, Place de la Mairie – 31660 BUZET-SUR-TARN
- Mairie de Labastide-St-Georges**, Place de la Mairie, 81500 LABASTIDE-ST-GEORGES
- Mairie de Saint-Lieux-Lès-Lavaur**, Place de la Mairie – 81500 ST-LIEUX-LES-LAVAU
- Mairie de Teulat**, Place de la Mairie – 81500 TEULAT

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ET PRESENTATION DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux des lieux d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet.

Les observations du public pourront également être adressées par écrit, pendant la période d'enquête publique, au siège de l'enquête publique à l'attention de M. le Président de la Commission d'enquête - Communauté de Communes TARN-AGOUT - Espace Ressources – Rond point de Gabor – 81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE ou par voie

électronique à l'adresse suivante : accueil@cc-tarnagout.fr

Ces observations seront inscrites dans les registres d'enquête publique ouverts au siège de l'enquête publique et dans les mairies sièges des permanences.

Le dossier d'enquête et les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande expresse auprès de M. le Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT.

Le dossier d'enquête publique **sans registre** sera également consultable dans toutes les autres mairies membres de la Communauté de Communes TARN-AGOUT.

LIEUX DE PERMANENCE DE LA COMMISSION D'ENQUETE

La Commission d'enquête publique représentée par un ou plusieurs de ses membres recevra les déclarations du public dans les lieux et aux horaires suivants :

Dates	Horaires	Lieux
mardi 13 septembre 2016	9h00 - 12h00	Communauté de Communes TARN-AGOUT, (Espace Ressources) siège de l'enquête
samedi 17 septembre 2016	9h00 - 12h00	LAVAU (Halle d'Occitanie côté marché)
mercredi 21 septembre 2016	9h00 - 12h00	SAINT-SULPICE-LA-POINTE (salle René Cassin)
jeudi 22 septembre 2016	9h00 - 12h00	AMBRES (mairie)
mercredi 28 septembre 2016	14h00 – 17h00	LABASTIDE-ST-GEORGES (mairie)
jeudi 29 septembre 2016	14h00 – 17h00	ST-LIEUX-LES-LAVAU (mairie)
vendredi 30 septembre 2016	14h00 - 17h00	BUZET-sur-TARN (mairie)
mercredi 5 octobre 2016	14h00 – 17h00	LAVAU (mairie)
samedi 8 octobre 2016	9h00 - 12h00	SAINT-SULPICE-LA-POINTE (mairie)
mardi 11 octobre 2016	9h00 - 12h00	TEULAT (mairie)
vendredi 14 octobre 2016	14h00 - 17h00	Communauté de Communes TARN-AGOUT, (Espace Ressources) siège de l'enquête

CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE - RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

À l'expiration du délai d'enquête publique, les registres d'enquête publique seront clos et signés par M. le Président de la Commission d'enquête. Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront transmis à M. le Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT, à M. le Président du Tribunal Administratif de Toulouse et à M. le Préfet du Tarn dans le délai réglementaire de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'enquête sera déposée au siège de la Communauté de Communes TARN-AGOUT pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai de un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le projet de SCoT arrêté comporte une évaluation environnementale figurant au rapport de présentation –tome 1.3 « Évaluation environnementale ». Le projet de SCoT a donné lieu à une consultation de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement. L'avis de cette autorité est joint au dossier d'enquête publique.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire sur le dossier de SCoT et sur le déroulement de l'enquête publique peut être obtenu auprès de M. le Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT - Espace Ressources – Rond point de Gabor – 81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE, ainsi qu'auprès de la Direction du Pôle Aménagement du Territoire par téléphone au 05 63 41 89 12, par courriel à l'adresse : accueil@cc-tarnagout.fr

PUBLICITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux suivants : La Dépêche du Midi, le Tarn Libre et le Petit Journal.

Cet avis sera publié, par voie d'affichage, au siège de la Communauté de Communes TARN-AGOUT ainsi que dans les 22 mairies membres de la Communauté de Communes TARN-AGOUT. Chaque collectivité procèdera à l'affichage selon la réglementation en vigueur. Cette formalité sera attestée par un certificat du Maire ou Président de la structure concernée. L'avis d'enquête publique sera également publié sur le site Internet de la Communauté de Communes TARN-AGOUT (<http://www.cc-tarnagout.fr>) et des Communes membres qui en disposent.